

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 18 septembre 2018 à 19 h 30 à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
M. Michel Gervais, district 2
Mme Monique Gagné, district 3
Mme Julie Bénard, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
Mme Sylvie DesGroseilliers, district 10

Sont également présentes :
Mme Manon Bernard, directrice générale
Me Joanne Skelling, greffière adjointe

Ouverture de la séance

La greffière adjointe constate le quorum.

1. Ordre du jour

180918-455

1.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour avec modification par l'ajout comme affaire nouvelle du sujet suivant:

- 10.4 Réorganisation à la Direction de l'urbanisme et à la Direction des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. Période de questions

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

De prolonger la période de questions de manière à permettre à toutes les personnes inscrites de poser leurs questions au conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Procès-verbaux

180918-457

3.1 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE ORDINAIRE - 28 AOÛT 2018 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par la conseillère Monique Gagné

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard tenue le 28 août 2018 avec modifications à l'égard de la résolution 180828-427 en ajoutant au titre la mention suivante « - Abrogation de la résolution 180703-357 » et la phrase suivante à la suite du texte de la résolution: « D'abroger la résolution 180703-357, portant sur le même sujet ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Bureau de projets

180918-458

4.1 SERVICES PROFESSIONNELS EN IMPARTITION – GESTION DE PROJETS DE CONSTRUCTION - CONTRAT-CADRE SP-18-1261 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'accorder le contrat-cadre SP-18-1261 relativement aux services professionnels en impartition – Gestion de projets de construction, au plus bas soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final en fonction de la grille d'évaluation et du prix, soit GLT+ inc., selon les prix du bordereau et les conditions de la soumission et des devis, au montant de 1 234 256,62 \$, taxes incluses.

D'autoriser une dépense de 602 285 \$, taxes incluses, au contrat-cadre SP18-1261 octroyé à GLT+ inc. pour les services de gestion de projet relatifs aux travaux municipaux dans le TOD Solar.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Communications

180918-459

5.1 NOUVELLE GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION - CHOIX DE LA PLATEFORME INTRANET POUR COMMUNICATIONS INTERNES - CONTRAT SP-18-1279 - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'approuver la nouvelle grille de pondération et d'évaluation qui sera utilisée dans le cadre du processus d'appel d'offres SP-18-1279 relatif à l'achat de licences d'une plateforme intranet pour les communications internes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Travaux publics

180918-460

6.1 SUPERVISION ET ENTRETIEN DU SITE DE DISPOSITION DES NEIGES USÉES - CONTRAT SP-14-781 - RECONDUCTION

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

D'approuver la reconduction du contrat SP-14-781 relatif à la supervision et à l'entretien du site de disposition des neiges usées à Benny D'Angelo Déneigement et Jardinage inc., pour une année supplémentaire à compter de son échéance et ce, aux mêmes termes et conditions que la soumission originale pour un montant de 186 259,50 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180918-461

6.2 SERVICES D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF DES SYSTÈMES D'ACCÈS, D'ALARME ET D'INTRUSION - CONTRAT SP-18-1252 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'accorder le contrat SP-18-1252 relatif aux Services d'entretien préventif et correctif des systèmes d'accès, d'alarme et d'intrusion au plus bas soumissionnaire conforme, soit La Société de Contrôle Johnson Canada S.E.C., selon les taux soumis et les termes de la soumission et du devis, au montant de 89 438,37 \$, taxes incluses, pour la période du 18 septembre 2018 au 17 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Finances

180918-462

9.1 LISTE DES IMPRÉVUS AUX CONTRATS - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'approuver les listes des imprévus aux contrats, telles que soumises au soutien des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180918-463

9.2 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 24 AOÛT AU 13 SEPTEMBRE 2018 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'approuver la liste des virements budgétaires du 24 août au 13 septembre 2018, telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Ressources humaines

180918-464

10.1 EMPLOYÉS - MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'autoriser et ratifier la liste de mouvement de main-d'oeuvre concernant les employés cadres et de prendre acte et ratifier, s'il y a lieu, celle des employés syndiqués.

D'autoriser et ratifier toutes ententes afférentes et mandater la directrice générale et la mairesse à les signer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180918-465

10.2

ASSURANCES COLLECTIVES - SOLUTION UMQ, REGROUPEMENT ESTRIE-MONTÉRÉGIE - MANDAT

Considérant que conformément à la *Loi sur les cités et villes* et en conformité avec la Solution UMQ, la Ville de Brossard souhaite se joindre au lancement d'un appel d'offres éventuel ou à tout contrat déjà octroyé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin d'obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés, aux meilleures conditions possibles;

Considérant que suite à un appel d'offres public, le Groupe Mallette Actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le contrat pour les services de consultant indépendant par l'UMQ en application de la Solution UMQ;

Considérant que la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

Considérant que la Ville de Brossard souhaite par les présentes confirmer son adhésion à la solution des regroupements de l'UMQ;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

De déclarer qu'aucun autre mandat n'a été donné à aucun autre consultant en semblable matière pour toute période pouvant correspondre en tout ou en partie, à celle pour laquelle la Ville de Brossard souhaite maintenant obtenir des assurances collectives par l'entremise du programme de l'UMQ;

D'autoriser en conséquence, l'octroi du mandat de conseiller en assurances collectives à Mallette actuaires Inc., dans le cadre et aux conditions de la Solution UMQ, à compter du 1er juin 2019, applicable au contrat à venir;

Que ledit transfert confirme la fin de tout mandat antérieur avec un courtier ou consultant en la matière;

Que l'adhésion au regroupement - solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans ;

De mandater l'UMQ pour agir à titre de mandataire de la Ville pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer ou déjà octroyé, suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

De s'engager à payer à l'UMQ le cas échéant, des frais de gestion de 1.15% des primes totales versées par la Ville de Brossard durant le contrat ainsi qu'une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant;

De s'engager à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société à qui le contrat sera octroyé et découlant des présentes.

D'autoriser la prolongation du contrat d'assurances collectives du personnel de la Ville de Brossard pour une durée de cinq (5) mois, soit du 1er janvier au 31 mai 2019, avec Desjardins Assurances au montant de 104 149,50 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180918-466

10.3

MESURE DISCIPLINAIRE - SUSPENSION SANS SOLDE D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL - DÉCISION

Considérant le manque de collaboration de la part de l'employé lors de l'enquête;

Considérant la gravité de la situation;

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'entériner la suspension sans solde de l'employé numéro 714550 pour une période d'une journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180918-467

10.4

RÉORGANISATION À LA DIRECTION DE L'URBANISME ET À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS - APPROBATION

Considérant la nouvelle structure organisationnelle proposée pour la Direction de l'urbanisme et la Direction des travaux publics :

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

D'approuver les modifications suivantes à l'organigramme de la Direction de l'urbanisme;

- L'abolition du poste de directrice adjointe;
- L'abolition du poste de chef de division planification et projets;
- La création d'un poste conseiller à l'urbanisme;
- La création d'un poste d'inspecteur en bâtiments;
- La création d'un poste de préposé aux permis et à l'urbanisme;
- La création du poste de chef de service-développement durable;
- La nomination par intérim de M. Pierre-Yves Morin au poste de chef de service-développement durable.

D'approuver les modifications suivantes à l'organigramme de la Direction des travaux publics :

- Le transfert des postes d'inspecteur en environnement et d'agent de sensibilisation en environnement vers la direction de l'urbanisme.

D'autoriser le trésorier à payer toute dépense découlant d'une entente à intervenir relativement à l'exécution des présentes.

Que la présente résolution prend effet à compter de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Technologies de l'information
--

180918-468

11.1

REMPLACEMENT D'UN PANNEAU D'AFFICHAGE NUMÉRIQUE ET SUPPORT TECHNIQUE SITUÉ AU COIN DE ROME ET LAUTREC - CONTRAT SI-18-1247 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'accorder le contrat SI-18-1247 relatif au remplacement d'un panneau d'affichage numérique et support technique situé au coin du boulevard de Rome et de la rue Lautrec, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Service d'enseignes Lumicom inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 27 594 \$, taxes incluses.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement au montant de 25 197,00 \$, taxes nettes, remboursable en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Services juridiques

180918-469

12.1 RÈGLEMENT REG-361-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) REG-361 POUR APPORTER DES SPÉCIFICATIONS QUANT AUX OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES AUX FRESQUES DANS LA ZONE MC-662 - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Christian Gaudette à l'effet que sera présenté le projet de règlement REG-361-02 *modifiant le règlement REG-361 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour apporter des spécifications quant aux objectifs et critères applicables aux fresques dans la zone MC-662.*

180918-470

12.2 RÈGLEMENT REG-361-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-361 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) POUR APPORTER DES SPÉCIFICATIONS QUANT AUX OBJECTIFS ET CRITÈRES APPLICABLES AUX FRESQUES DANS LA ZONE MC-662 - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Christian Gaudette à la séance du 18 septembre 2018;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'adopter le projet de règlement REG-361-02 *modifiant le règlement REG-361 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour apporter des spécifications quant aux objectifs et critères applicables aux fresques dans la zone MC-662*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180918-471

12.3 RÈGLEMENT REG-362-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À L'AFFICHAGE AINSI QUE POUR LES USAGES DE BARS AVEC OU SANS PISTE DE DANSE ET LES TERRASSES DE RESTAURATION AVEC BAR DANS LA ZONE MC-662 - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Claudio Benedetti à l'effet que sera présenté le premier projet de règlement REG-362-10 *modifiant le règlement de zonage REG-362 afin d'intégrer des dispositions spécifiques à l'affichage ainsi que pour les usages de bars avec ou sans piste de danse et les terrasses de restauration avec bar dans la zone Mc-662.*

180918-472

12.4 RÈGLEMENT REG-362-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À L'AFFICHAGE AINSI QUE POUR LES USAGES DE BARS AVEC OU SANS PISTE DE DANSE ET LES TERRASSES DE RESTAURATION AVEC BAR DANS LA ZONE MC-662 - ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Claudio Benedetti à la séance du 18 septembre 2018;

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement REG-362-10 *modifiant le règlement de zonage REG-362 afin d'intégrer des dispositions spécifiques à l'affichage ainsi que pour les usages de bars avec ou sans piste de danse et les terrasses de restauration avec bar dans la zone Mc-662*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180918-473

12.5 **RÈGLEMENT - REG-363-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-363 SUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE MODIFIER LES DÉLAIS DE VALIDITÉ D'UN PERMIS POUR UN BÂTIMENT ACCESSOIRE - ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Claudio Benedetti à la séance du 28 août 2018, suivi de l'adoption d'un projet de règlement;

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'adopter le règlement REG-363-04 *modifiant le règlement REG-363 sur l'émission des permis et certificats afin de modifier les délais de validité d'un permis pour un bâtiment accessoire*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180918-474

12.6 **RÈGLEMENT REG-366-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-366 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS AFIN DE PRÉCISER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DÉBITS DE BOISSON À LA ZONE Mc-662 - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la conseillère Sophie Allard à l'effet que sera présenté le projet de règlement REG-366-01 *modifiant le règlement REG-366 relatif aux usages conditionnels afin de préciser des dispositions relatives aux débits de boisson à la zone Mc-662*.

180918-475

12.7 **RÈGLEMENT REG-366-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-366 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS AFIN DE PRÉCISER DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DÉBITS DE BOISSON À LA ZONE Mc-662 - ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Sophie Allard à la séance du 18 septembre 2018;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement REG-366-01 *modifiant le règlement REG-366 relatif aux usages conditionnels afin de préciser des dispositions relatives aux débits de boisson à la zone Mc-662*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180918-476

12.8 **PROCÉDURES JUDICIAIRES - CESSATION DE L'USAGE DÉROGATOIRE D'UNE MOSQUÉE SITUÉE AU 1445 PROVENCHER - RÈGLEMENT HORS COUR - AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'autoriser le chef de service contentieux à signer pour et au nom de la Ville, la transaction à intervenir dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 500-17-009718-174.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Urbanisme

180918-477

13.1 DÉROGATION MINEURE – 7200, BOULEVARD DU QUARTIER

- a) Audition des personnes intéressées;
Aucun commentaire n'a été formulé.
- b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de permettre qu'une aire de stationnement extérieure soit implantée sur une ligne de propriété non adjacente à une rue alors que l'article 413 du règlement de zonage REG-362 exige qu'une aire de stationnement extérieure soit implantée à une distance minimale de 2 mètres d'une telle ligne.

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-20180815-8.2 à l'effet d'approuver la demande de dérogation mineure pour le 7200, boulevard du Quartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Génie

180918-478

14.1 PROJET LES PORTES DE LONDRES - CESSIION DE TERRAINS PAR LES HABITATIONS SIGNATURE INC. ET 9238-5814 QUÉBEC INC. - ACQUISITION D'UN BASSIN DE RÉTENTION, D'UNE RUE, DE STATIONS DE POMPAGE, D'UN PARC, DE RÉSEAUX D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC – SERVITUDES PAR LES DIVERS SYNDICATS DE COPROPRIÉTÉ - AUTORISATION

Considérant l'entente relative aux travaux municipaux, Les Portes de Londres, intervenue entre les parties, en vertu de la résolution 110531 219.

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'autoriser l'affectation d'une somme de 273 113,39 \$, taxes nettes, à même les fonds réservés – Réserve foncière, afin de financer l'acquisition du lot 4 846 972.

De confirmer l'intention de la Ville d'acquérir les réseaux d'infrastructures municipales souterraines dans les rues privées du développement résidentiel connu sous le nom de Les Portes de Londres.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer tous les actes de vente, cession et servitudes de passage et d'accès ainsi que tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution et afin que la Ville devienne propriétaire des immeubles suivants :

- Le parc Lennon, soit le lot 4 846 972 du cadastre du Québec;
- Un bassin de rétention, soit le lot 4 779 746 du cadastre du Québec;
- Deux (2) stations de pompage sur le boulevard du Quartier;
- La rue Lennon, soit les lots 4 846 037 et 4 846 042 du cadastre du Québec et
- Les réseaux d'infrastructures municipales souterraines (égouts, aqueduc, puisards, regards et bornes d'incendies) dans les rues et allées privées, s'il y a des allées privées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180918-479

14.2 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE CIRCULATION - RENCONTRE DU 23 AOÛT 2018 - APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné
Appuyé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers

Et résolu

D'entériner l'ensemble des recommandations formulées par le comité de circulation, telles que consignées au procès-verbal de la rencontre tenue le 23 août 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180918-480

14.3 SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE POUR DIVERS PROJETS D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES - CONTRAT SI-18-1239 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Julie Bénard
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

D'accorder le contrat SI-18-1239 relatif aux services professionnels - Études géotechniques et caractérisation environnementale pour divers projets d'infrastructures municipales, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final en fonction de la grille d'évaluation et du prix, soit la firme Solmatech inc., selon les prix forfaitaires et unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 71 773,14 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180918-481

14.4 GRAND PARC URBAIN - LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT – MODIFICATION DU CERTIFICAT D'AUTORISATION ÉMIS POUR 176050 CANADA INC. (RÉF. 7470-16-01-0324101, 401085852) - ART. 22 - AUTORISATION

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'autoriser 176050 Canada Inc. à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour et au nom de la Ville, une demande de modification du certificat d'autorisation 7470 16 01 0324101 / 401085852 émis en juin 2015 en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, relativement aux interventions en milieux humides pour le développement domiciliaire Brossard sur le Golf.

D'autoriser le paiement des frais administratifs de 333 \$ payable au ministère des Finances du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180918-482

14.5 ÉTUDE D'AVANT-PROJET POUR DEUX PONTS D'ÉTAGEMENT – AUTORISATION DE PROCÉDER À UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE SP-18-1192

Il est proposé par la conseillère Michelle Hui
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu

D'autoriser une dépense de 31 964,20 \$, taxes incluses, au contrat-cadre SP-18-1192 pour la fourniture de services professionnels en génie civil, en vue de la réalisation d'une étude d'avant-projet pour la planification des interventions sur deux (2) ponts d'étagement sur le territoire de la Ville de Brossard, le tout conformément à la proposition du Groupe Conseil Génipur inc. et selon les prix du bordereau et les conditions de la soumission et des devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180918-483

14.6 TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DES SENTIERS PIÉTONNIERS – TOURIGNY, TILLEMONT, ALAIN, ALBANIE ET INSTALLATION DES LUMINAIRES POUR L'ÉCLAIRAGE DES SENTIERS DE LA RUE LOUXOR - SP-18-1214 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné
Appuyé par la conseillère Michelle Hui

Et résolu

D'accorder le contrat SP-18-1214, relatif aux travaux d'éclairage des sentiers piétonniers - Tourigny, Tillemont, Alain et Albanie, ainsi qu'à l'installation des bollards pour l'éclairage des sentiers de la rue Louxor, au plus bas soumissionnaire conforme, soit J.N.A. Leblanc électrique inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 117 044,55 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Intelligence opérationnelle & innovation

180918-484

15.1 INTÉGRATION DE LA PLATEFORME NUMÉRIQUE B-CITI AU NOUVEAU SITE WEB DE LA VILLE – B-CITI SOLUTIONS INC. - DÉVELOPPEMENT - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Michel Gervais
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'accorder le contrat relatif à la plateforme ouverte B-CITI pour le site web à B-CITI Solutions Inc au montant de 68 985,00 \$, taxes incluses et d'autoriser l'affectation d'une somme de 62 992,50 \$, taxes nettes, à même le surplus accumulé non affecté, afin de financer ce contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Appuis - subventions - participation à des activités de différents organismes

180918-485

16.1 JOURNÉES DE LA CULTURE - 28, 29 ET 30 SEPTEMBRE 2018 - PROCLAMATION

Considérant que la culture constitue un facteur identitaire, qu'elle est un élément indissociable de la qualité de vie des individus et du développement de la société, qui naît et s'épanouit d'abord au sein des communautés locales;

Considérant que la Ville met en œuvre des mesures du Plan d'action culturel 2016-2018 découlant de sa Politique culturelle, manifestant ainsi sa volonté d'appuyer des initiatives structurantes au bénéfice de sa population;

Considérant que la Ville de Brossard a ratifié une Entente de développement culturel triennale 2018-2020 avec le Ministère de la culture et des communications du Québec;

Considérant que le milieu brossardois et la municipalité se sont concertés afin de mettre en place une programmation sur l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

Il est proposé par la conseillère Sylvie DesGroseilliers
Appuyé par le conseiller Pierre Jetté

Et résolu

De proclamer Journées de la Culture le vendredi 28, le samedi 29 et le dimanche 30 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180918-486

16.2 JOURNÉE INTERNATIONALE DES AÎNÉS - 1ER OCTOBRE 2018 - PROCLAMATION

Considérant que la Ville de Brossard est une Municipalité amie des aînés depuis 2014;

Considérant que la Ville de Brossard a adopté un plan d'action famille et aînés 2017-2019 qui guide ses interventions pour le mieux-être et l'amélioration de la qualité de vie des aînés;

Considérant que la Ville tiendra à nouveau la Semaine des aînés du 30 septembre au 5 octobre 2018, et ce, pour une quatrième année consécutive;

Considérant que la Journée nationale des aînés du 1er octobre y sera soulignée;

Il est proposé par la conseillère Monique Gagné
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

De proclamer la date du 1er octobre 2018, *Journée internationale des aînés*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. Dépôt – documents

180918-487

17.1 LISTE DES COMPTES À PAYER - DU 23 AOÛT AU 12 SEPTEMBRE 2018 - DÉPÔT

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 23 août au 12 septembre 2018, est déposée.

18. Conseil d'agglomération

180918-488

18.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2018 - ORIENTATIONS

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par la conseillère Julie Bénard

Et résolu

Que le conseil est favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CA-180920-1.2, 1.5, 4.1, 4.2, 6.1, 6.2, 8.1 à 8.5 du conseil d'agglomération.

Le conseil donne à la mairesse et à son représentant l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou de plusieurs orientations si de nouveaux éléments ou de nouvelles informations surviennent après l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

180918-489

18.2 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2018 - ORIENTATIONS

Il est proposé par le conseiller Pierre Jetté
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

Que le conseil est favorable à l'adoption de la résolution apparaissant au point CAX-180920-1.2 et en désaccord avec le point 4.1 du conseil d'agglomération.

Le conseil donne à la mairesse et à son représentant l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou de plusieurs orientations si de nouveaux éléments ou de nouvelles informations surviennent après l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. Levée de l'assemblée

180918-490

19.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par le conseiller Michel Gervais

Et résolu que la présente séance soit levée à 20 h 48.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA MAIRESSE,

LA GREFFIÈRE ADJOINTE,

Doreen Assaad

Joanne Skelling